

Charte de fonctionnement de l'Association des Parents

L'association des parents de l'ISND du fondamental, constituée en association de fait, est une association ouverte à tous les parents d'élèves des sections primaire et maternelle qui en sont membres de droit.

En plus d'un règlement d'ordre intérieur lié à son statut d'association de fait (consultable sur le site), l'association des parents de l'ISND propose la charte de fonctionnement suivante :

Fonctionnement collaboratif et participatif

Le fonctionnement de l'association se veut collaboratif et participatif. Les décisions sont prises en commun par l'ensemble des parents présents aux réunions.

Espace bienveillant d'écoute et de paroles

L'association des parents se veut un espace d'écoute et de paroles où tout parent est invité à parler de ce qui le préoccupe en toute bienveillance. L'association des parents, en accord avec l'ensemble de ses membres, décide ensuite si les préoccupations exprimées peuvent être relayées par l'association ou doivent plutôt l'être par le parent à titre individuel.

Dans ce cadre-là, l'association se présente aussi comme un espace de temporisation et de réflexion.

Espace de propositions de projets

L'association des parents se veut un espace de propositions de projets. Tout parent est invité à proposer le projet qu'il veut défendre et dont il devient le porteur. À l'écoute des projets, l'association des parents accompagne le porteur du projet, discute du projet, de ses modalités, et le soutient dans la mesure de ses moyens logistiques, financiers ou humains. Aussi, tout membre de l'association des parents intéressé par le projet présenté peut donc rejoindre le porteur de projet et l'aider à le finaliser.

Les projets proposés par l'association des parents soit concernent directement l'école et les enfants (aménagement des infrastructures scolaires, par exemple) soit relèvent des préoccupations des parents (conférences et activités thématiques en lien avec la parentalité, la scolarité, la citoyenneté, e.a.).

En collaboration avec les directions et les équipes pédagogiques

L'association des parents œuvre en collaboration avec les directions primaire et maternelle. Elle apporte son soutien aux directions et équipes pédagogiques, et leur soumet les projets dans lesquels l'association des parents s'inscrit afin d'avoir leur aval et/ou leur appui.

Axes abordés : santé, alimentation, environnement, mobilité...

Les axes défendus par l'association de parents sont ceux dans lesquels s'inscrivent ses membres et concernent le bien-être des enfants. Se dégagent notamment des préoccupations liées à la santé, l'alimentation, l'environnement, la mobilité ou la pédagogie (dans le cadre de conférences notamment).

Réunions courtes, préparées en amont

Les réunions sont courtes : il est veillé à ce qu'elles ne durent que deux heures maximum.

Les rencontres de personnes ressources (en lien avec l'étude, la garderie, les questions de mobilité par exemple) concernant les projets sont à préparer en amont : les questions à poser sont décidées préalablement en association de parents. Elles auront lieu en dehors des réunions de l'association des parents. Un compte rendu sera fait ensuite lors des réunions de l'association de parents afin de discuter des suites à donner à ces rencontres.

Dans le même esprit d'efficacité, les porteurs de projets organiseront idéalement des « groupes de travail » dont seules les avancées et/ou appels à contribution seront évoqués lors des réunions de l'association de parents.